



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2020

L'Europe fixe un cap ambitieux pour le développement des énergies marines renouvelables pour 2050 : les acteurs français sont prêts à accélérer dans une stratégie de long-terme

**La Commission européenne a publié, ce jeudi 19 novembre 2020, une ambitieuse stratégie pour le développement des énergies marines renouvelables en Europe, prévoyant d'en porter la capacité à 340 GW en 2050. Les professionnels français de l'éolien en mer et des énergies marines renouvelables saluent cette ambition qui marque une accélération dans le développement de la filière et rappellent que la mise en place d'une planification de moyen et long terme, à l'échelle européenne comme française, sera déterminante pour atteindre cet objectif.**

Intégrée au Pacte vert européen, la stratégie de l'Union européenne reconnaît le fort potentiel des énergies marines renouvelables en fixant un objectif de 300 GW d'éolien en mer installé en 2050 contre 12 GW aujourd'hui, et en établissant une trajectoire pour le développement des autres énergies marines, telles que l'hydrolien, à 100 MW d'ici 2025 et 1 GW d'ici 2030 pour atteindre 40 GW en 2050.

La Commission européenne confirme que ce changement d'échelle est nécessaire pour tenir l'engagement de neutralité carbone en 2050. Il sera également source de croissance et de développement d'emplois et d'industries à haute valeur ajoutée sur l'ensemble du périmètre européen : dans ce scénario, près de 800 milliards d'euros d'investissement devraient être réalisés au cours des 30 prochaines années. Stratégiquement, l'Europe entend ainsi tirer parti de l'exploitation de ses ressources naturelles pour bénéficier d'une énergie propre et compétitive, mais aussi conforter son leadership mondial en termes d'innovation et d'industrie pour ces filières, aujourd'hui porteuses de fortes retombées économiques sur ses territoires.

Le SER et FEE soutiennent les actions proposées par la Commission européenne pour permettre ce changement d'échelle : l'élaboration d'un cadre juridique clair et favorable, la création d'un cadre pour la planification à long **terme des zones d'installation des énergies marines et du réseau électrique en mer**, la mobilisation d'outils de financement européens pour soutenir le développement du secteur, une coopération des acteurs pour renforcer la chaîne d'approvisionnement et la surveillance des incidences environnementales, sociales et économiques des énergies renouvelables en mer sur le milieu marin et les activités économiques qui en dépendent.

*« La France dispose du deuxième potentiel pour le développement de l'éolien en mer et de l'hydrolien en Europe. Fort de ce potentiel, notre pays doit donc prendre toute sa place pour contribuer à l'atteinte des objectifs européens et mener à bien sa transition énergétique, tout en bénéficiant d'importantes retombées économiques et industrielles. Les acteurs de la filière sont prêts à accélérer pour relever collectivement le défi de cette stratégie dans un cadre réglementaire qui doit être efficace », souligne Cédric Le Bousse, Président de la commission éolien en mer du SER.*

« Les retours d'expérience étrangers le confirment, le développement de l'éolien en mer et des énergies marines nécessite des ambitions et un exercice de planification de moyen et long terme, pour prévoir et optimiser, en concertation avec l'ensemble des usagers de la mer les zones d'implantation des futurs parcs. Cette visibilité de long terme est tout autant indispensable à la réalisation d'investissements dans l'industrie, les infrastructures portuaires et les réseaux, ainsi qu'au développement des compétences » indique Frédéric Petit, Président de la Commission éolien offshore de FEE.

Ils ajoutent conjointement : « Les professionnels de la filière de l'éolien en mer, réunis au sein du SER et de FEE, travaillent actuellement à une stratégie de développement de l'éolien en mer en France à horizon 2050, qu'ils seront en mesure de partager avec le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes, dans les prochains mois, pour co-construire la planification du développement long terme de ce pilier de la transition énergétique française ».

## Contacts presse :

### Syndicat des énergies renouvelables

Gilles CORMAN, Directeur de la communication  
[gilles.corman@enr.fr](mailto:gilles.corman@enr.fr)  
01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

### France énergie éolienne

Nina Tanguy, Agence Hopscotch  
[ntanguy@hopscotch.fr](mailto:ntanguy@hopscotch.fr)  
01 41 34 22 03

Mattias VANDENBULCKE, Directeur de la communication  
[mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr](mailto:mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr)

